

LA FRATERNELLE

Mutuelle interentreprises

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

Les délégués de « LA FRATERNELLE MUTUELLE INTERENTREPRISES », mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité, Siren n° 302 999 115, convoqués le 15 septembre 2018 par courriers individuels, ont voté par correspondance les résolutions suivantes :

- Résolution n° 1 : Projet de modifications statutaires,
- Résolution n° 2 : Projet de modifications du règlement intérieur,
- Résolution n° 3 : Projet de modifications des règlements mutualistes.

Nombre de délégués Titulaires inscrits	53
Quorum pour l'adoption des résolutions (50 %)	27
Nombre de délégués Titulaires ayant voté	32
Nombre de délégués Suppléants ayant voté	12
Nombre total de délégués ayant participé au vote.....	44

Le résultat du vote sera validé si au moins les deux tiers des participants au vote se sont exprimés favorablement :

Résolution n° 1 : Abstention0
Contre0
Pour44

Résolution n° 2 : Abstention0
Contre0
Pour44

Résolution n° 3 : Abstention0
Contre0
Pour44

Les trois résolutions ont été adoptées à l'unanimité des votants.

Fait à Sotteville-lès-Rouen, le 26 septembre 2018.

Le Vice-Président,



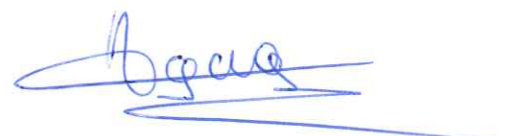
J. AUBERT.

Le Trésorier général,



Ph. CONSTANTIN.

La Trésorière-adjointe,



M. GUGUEN-AUBERT.